

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOLAY DU 10 JUIN 2011

*CONVOCATION DU : 14 JUIN 2011
AFFICHAGE DU : 28 JUIN 2011*

L'an deux mille onze,

et le vingt juin,

à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Nolay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pascal MONIN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Pascal MONIN, Maire

Mme Martine TAUPENOT, 1^{ère} Adjointe,

MM. Pierre DEBLANGEY, Jacques BARBRY, Mme Marie-Claire GILLOT, Robert LORGES, Maires-Adjoints.

M. Pierre BARBIERY, Mmes Marie-Claire GUILLAUME, Claudette LAUBEPIN, Catherine ANSART, MM. Eric THEVENOT, Jérôme FLACHE, Bernard LAGRANGE, Mmes Jill LABRANCHE et Monique BOUCHET, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

M. Michel BOIGUES, conseiller municipal (a donné pouvoir à Mme Marie-Claire GILLOT)

Mme Clotilde BROUSSE-BERGERET, conseillère municipale (a donné pouvoir à Mme Catherine ANSART)

ABSENTS :

M. Ralph TIRTAINE, conseiller municipal

M. Romain CARRE, conseiller municipal

M. Jérôme FLACHE a été élu secrétaire de séance.

EXAMEN DES RAPPORTS

1 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) AU TITRE DE 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte d'Or au titre de 2011.

Le montant de la participation de la commune est fixé à 300 € et sera réglé au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2011.

2 – DESIGNATION DU DELEGUE ET DES REFERENTS STATION VERTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Martine TAUPENOT en qualité de déléguée par siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Il désigne également Madame Martine TAUPENOT en qualité d'Elu Référent et Référent Touristique Stations Vertes.

3 – ADHESION AU SICECO DES COMMUNES DE CHATILLON SUR SEINE ET ROUGEMONT

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Châtillon sur Seine au SICECO,
- **d'approuver** l'adhésion de la commune de Rougemont au SICECO,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à ce dossier.

4 – MOTION RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, ADOPTEE PAR LE COMITE DU SICECO

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n°2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, adressé par la Préfecture et reçu le 19 mai, et notamment le chapitre E : « Atteindre progressivement la couverture du département par un syndicat unique d'électricité »,

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 mai 2011 et la motion votée le même jour,

- **Adopte** la motion votée à l'unanimité par le Comité syndical du SICECO le 25 mai,
- **Demande** à la Commission départementale de Coopération départementale de faire amender le projet présenté par Madame la Préfète de Côte d'Or pour la compétence électricité, selon les propositions de la motion.

5 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELEPHONIQUES RUE SAINT-PIERRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les nouvelles modalités de financement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux votées par le bureau du SICECO lors de sa séance du 17 mars 2010.
- approuve le projet de dissimulation BT rue Saint-Pierre programmé au titre de 2011 dans le cadre des travaux d'aménagement du réseau d'éclairage public.
- valide la répartition des coûts et le plan de financement de l'opération, tels que présentés en séance.
- approuve également le montant de la participation de la commune à ces travaux, estimé à 33 960 €.
- valide le déroulement du dossier selon les étapes présentées en séance.
- donne mandat au SICECO pour la réalisation des travaux.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2011.

6 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE TOURISME AU TITRE DE 2011

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 17 000 € la participation de la commune au fonctionnement de l'Agence de Tourisme de Nolay au titre de 2011.

Il décide en conséquence de verser à l'Agence une participation de même montant, au titre de 2011.

Le financement de la dépense sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2011.

7 – EXERCICE BUDGETAIRE 2011 (BUDGET PRINCIPAL) : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les virements et ajustements de crédits faisant l'objet de la décision modificative n°1 afférente au budget principal, tels que présentés en séance.

8 – EXERCICE BUDGETAIRE 2011 (BUDGET ANNEXE DE L'IMMEUBLE DE PARIS) : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les ajustements de crédits faisant l'objet de la décision modificative n°1 afférente au budget annexe de l'Immeuble de Paris, tels que présentés en séance.

9 – EXERCICE BUDGETAIRE 2011 (BUDGET ANNEXE DU FOYER MUTUALISTE ROCHEFORT LAVIROTTE) : DECISION MODIFICATIVE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les ajustements de crédits faisant l'objet de la décision modificative n°1 afférente au budget annexe du foyer mutualiste Rochefort Lavirotte, tels que présentés en séance.

Il précise que l'ouverture de crédits afférente sera couverte par les excédents de fonctionnement et d'investissement constatés au budget primitif 2011.

INFORMATION AU CONSEIL

10 – PASSATION D'UN CONTRAT AU TITRE DE LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE 2 A RUE DE LA POSTE

Le Conseil Municipal prend acte de l'information donnée par le Maire en vertu de la délégation visée à l'article L. 2122-22 5° du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la passation d'un contrat avec Melle Catherine BONNEFOY pour la location de l'appartement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble dont la commune est propriétaire sis 2 rue de la Poste à Nolay, appartement de type F2, d'une superficie habitable de 44,38 m².

Ce contrat a pris effet le 8 juin 2011 pour une durée initiale de six ans au moins et le loyer est fixé à 241,07 €, hors charges.

11 – TIRAGE AU SORT DE DEUX JURES D'ASSISES

Le Conseil Municipal, après tirage au sort,

Donne acte de la désignation de :

- Mme Magali ACOSTA épouse BOULIGNAT
- Mme Jeannine ANNOT épouse CHOPIN

comme membres du Jury d'Assises en remplacement de MM. Benoît SCHMID et Bernard ARBEZ, qui en raison de leur radiation de la liste électorale ne pouvaient être légitimement désignés le 25 mai 2011.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

12 – DESTINATIONS DES COUPES POUR L'EXERCICE 2012, PARCELLES 21 P, 35 B, 28, 29 B

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite un complément d'informations sur ce dossier et décide d'en reporter l'examen.

13 – DESTINATION DES COUPES POUR L'EXERCICE 2012, PARCELLES 28, 29 B

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite un complément d'informations sur ce dossier et décide d'en reporter l'examen.

. Le Maire fait part au Conseil des lettres de remerciement de diverses associations pour les subventions allouées au titre de 2011 : Ecole d'Arts Martiaux, Nolay 2000 Pétanque, Société de Chasse La Grive, Club des Amis de la Cozanne, Tennis de Table, Tennis Club et Coopérative scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Jérôme FLACHE

Jean-Pascal MONIN